

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 252

30 janvier 2012

SOMMAIRE

Al Ginter Percussion	12054	Codiprolux S.A.	12095
Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l.	12050	Constellation Software, Inc. (Luxembourg branch)	12095
BlackRock Lux Finco S.à r.l.	12060	Constellation Software Luxembourg	12095
Blankaert S.A.	12053	Cooper Finance Group	12078
Bois Fleuri S.A.	12054	Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	12096
Boost Business Services S.A.	12055	Ecres	12083
BPT Arista SA SICAV-SIF	12057	Eurofins International Holdings LUX	12055
BRE DOM Luxembourg S.à r.l.	12064	Experian U.S. Finance S.à r.l.	12086
Brufin S.A.	12065	Geodesia S.A.	12063
Bruyerrelux S.A.	12074	Imatec-Innovative Machine Technology	12080
BVK S.A.	12076	International Managing Housing Services S.A.	12070
BVK S.A.	12077	Interopa S.P.F.	12096
BVK S.A.	12050	Invest Re S.A.	12091
BVP S.A.	12077	Location, Archives et Bureaux S.à r.l.	12070
BVP S.A.	12078	L & Y International S.A.	12060
BVS S.A.	12078	MGE Moscow S.à r.l.	12068
BVS S.A.	12081	Minerfer S.A.	12065
BVS S.A.	12081	ML Dom Luxembourg S.à r.l.	12064
C3 S.A.	12053	Rex Investment S.A.	12075
Capsugel FinanceCo S.C.A.	12088	Rongside S.A.	12077
Cedar Trust S.à r.l.	12090	SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l.	12082
Centerra Luxembourg (II) S.à r.l.	12090	Steflot S.à r.l., société de gestion de patri- moine familial - SPF	12057
Cessange S.A.	12065	Titan Luxco 2 S.à r.l.	12075
CHERRY Luxembourg S.A.	12091	Viable Holding S.A.	12063
CHERRY Luxembourg S.A.	12096	Waterfront Hospitality S.à r.l.	12078
Cidron Delfi S.à r.l.	12093	Waterfront Hotels S.à r.l.	12078
Cidron Leisure Products S.à r.l.	12093	Zhung Hua	12089
Circle Printers Europe S.à r.l.	12091		
Circuit 1	12082		
Circuit 2	12091		
Clariden Leu (Lux) I	12093		
CMCLUX, S.à r.l.	12089		

BVK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.593.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 21 décembre 2011:

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes sont renouvelés du 7 juin 2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011, à savoir:

Administrateurs

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Commissaire aux comptes

Ecovis Luxembourg S.à r.l., Luxembourg, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177373/16.

(110207899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 163.007.

—
In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S., a limited partnership incorporated under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162 880 (the "Sole Shareholder"), represented here by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B. 163 007 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 28 July 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 2580 dated 25 October 2011. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 12 August 2011, published in the Mémorial number 2493 dated 15 October 2011.

II.- The 70,001 (seventy thousand one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 199 (one hundred ninety-nine United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 70,001 (seventy thousand one United States Dollars) to USD 70,200 (seventy thousand two hundred United States Dollars) by the issuance of 199 (one hundred ninety-nine) new shares with a nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each, subscribed by the sole shareholder of the Company and paid in through the conversion into share capital of an amount of USD 199 (one hundred ninety-nine United States Dollars) to be taken out from the reserve of the Company;

3. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 199 (one hundred ninety-nine United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 70,001 (seventy thousand one United States Dollars) to USD 70,200 (seventy thousand two hundred United States Dollars) by the issuance of 199 (one hundred ninety-nine) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subscribed by the Sole Shareholder of the Company and paid in through the conversion into share capital of an amount of USD 199 (one hundred ninety-nine United States Dollars) to be taken out from the reserve of the Company.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S: 70,200 (seventy thousand two hundred) shares.

The notary acts that the 70,200 (seventy thousand two hundred) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 70,200 (seventy thousand two hundred United States Dollars), represented by 70,200 (seventy thousand two hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S. une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162 880 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163 007 (la «Société»), constituée par acte notarié du notaire soussigné du 28 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2580 en date du 25 octobre 2011. Les statuts de la

Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 12 août 2011, publié au Mémorial numéro 2493 en date du 15 octobre 2011.

II.- Que les 70.001 (soixante-dix mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 199 USD (cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 70.001 USD (soixante-dix mille un Dollars Américains) à 70.200 USD (soixante-dix mille deux cents Dollars Américains) par l'émission de 199 (cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, souscrites par l'associé unique de la Société et libérées par la conversion en capital social d'un montant de 199 USD (cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains) provenant de la réserve de la Société;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la société; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 199 USD (cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 70.001 USD (soixante-dix mille un Dollars Américains) à 70.200 USD (soixante-dix mille deux cents Dollars Américains) par l'émission de 199 (cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, souscrites par l'Associé Unique de la Société et libérées par la conversion en capital d'un montant de 199 USD (cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains) sorti de la réserve de la Société.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S.: 70.200 (soixante-dix mille deux cents) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 70.200 (soixante-dix mille deux cents) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 70.200 USD (soixante-dix mille deux cents Dollars Américains) représenté par 70.200 (soixante-dix mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'Apport, ont été estimés à mille cinq cents Euros (1.500,-Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52405. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175044/155.

(110204532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Blankaert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 83.186.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177356/11.

(110207076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

C3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.

R.C.S. Luxembourg B 82.763.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur André MERKER, architecte, né à Luxembourg le 24 novembre 1958, demeurant à L-1937 Luxembourg, 15, rue Auguste Liesch,

ici représenté par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "C3 S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82763, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1243 du 18 décembre 2001, et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 8 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 651 du 16 juin 2003,

b) Que le capital social de la société est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par soixante (60) actions d'une valeur nominale de cinq cent cinquante euros (EUR 550,-) chacune, entièrement libérées;

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

d) Que le comparant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à son profit;

g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins auprès du Bureau d'Architecte Lanners et Merker, à L-1128 Luxembourg, 30, Val St André.

j) Que le mandataire de l'Actionnaire Unique pourra procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. LAC/2011/56881. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176393/55.

(110206837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Bois Fleuri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 34.891.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177358/10.

(110207604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Al Ginter Percussion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7357 Helmdange, 15, Im Gehr.

R.C.S. Luxembourg B 70.700.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Al GINTER, musicien, né à Luxembourg le 18 juillet 1960, demeurant à L-7357 Helmdange, 15, Im Gehr, ici représentée par Monsieur Nico NOTHUMB, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société à responsabilité limitée «AL GINTER PERCUSSION», établie et ayant son siège social à L-7357 Helmdange, 15, Im Gehr, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.700, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 729 du 30 septembre 1999.

II. - Que le capital social de la société à responsabilité limitée «AL GINTER PERCUSSION», pré-qualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-), entièrement libérées.

III. - Que le comparant en sa qualité d'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société «AL GINTER PERCUSSION».

IV. - Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société suite à diverses cessions de parts, lesquelles resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement, et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. - Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-7357 Helmdange, 15, Im Gehr.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Nothumb, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17629. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177302/47.

(110206913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Boost Business Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 133.940.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.12.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011177360/12.

(110206848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Eurofins International Holdings LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 157.959.

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 2010, publié au mémorial C numéro 507 du 17 mars 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157959.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 1^{er} avril 2011, publié au mémorial C numéro 1281 du 14 juin 2011.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Madame Nathalie BALLE-WILT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco CASAGRANDE, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les VINGT-CINQ MILLIONS (25.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 25.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 25.000.000,-) à VINGT-SEPT MILLIONS D'EUROS (EUR 27.000.000,-) par la création et l'émission de DEUX MILLIONS (2.000.000) de parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de CENT DIX-NEUF MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 119.200.000,-), dont DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000,-) seront alloués au capital social et CENT DIX-SEPT MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 117.200.000,-), seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales par la société «Eurofins Scientific», société européenne de droit français, dont le siège social est fixé à F 44300 Nantes, Site de la Géraudière, rue Pierre Adolphe Bobierre, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de CENT DIX-NEUF MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 119.200.000,-)

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 25.000.000,-) à VINGT-SEPT MILLIONS D'EUROS (EUR 27.000.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000) par la création et l'émission de DEUX MILLIONS (2.000.000) de parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de CENT DIX-NEUF MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 119.200.000,-) dont DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000,-) seront alloués au capital social et CENT DIX-SEPT MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 117.200.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de DEUX MILLIONS (2.000.000) de parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des DEUX MILLIONS (2.000.000) de parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- «Eurofins Scientific», société européenne de droit français, dont le siège social est fixé à F 44300 Nantes, Site de la Géraudière, rue Pierre Adolphe Bobierre,

Laquelle a déclaré souscrire les DEUX MILLIONS (2.000.000) de parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de CENT DIX-NEUF MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 119.200.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins International Holdings LUX», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 15 décembre 2011 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

' **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de VINGT-SEPT MILLIONS D'EUROS (EUR 27.000.000,-) représenté par VINGT-SEPT MILLIONS (EUR 27.000.000,-) de parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 6.900,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Balle-Wilt, M. Casagrande, P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175241/92.

(110203470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

BPT Arista SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisés.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.056.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 12 décembre 2011, les administrateurs ont pris la décision de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177361/13.

(110207263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Steflot S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 536.550,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.175.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Louis Rodolph Jules Ridder Van Rappard, residing at 285, Schiphol Boulevard, NL - 1118 BH Luchthaven Schiphol, Netherlands (the "Sole Shareholder"), here represented by Mr. Pawel Hermelinski, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That he is the sole current shareholder of Steflot S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.175, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 11 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 May 2003 under number 544, page 26067 (the "Company").

- That the articles of association of the Company have been amended for the last time on 10 December 2007 by the deed of Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 February 2008 under number 312, page 14936.

- That the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has waived a convening notice for the meeting and decided to vote on all items of the following agenda:

(a) Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) to bring it up from the current amount of thirty-six thousand five hundred fifty Euro (EUR 36,550.-) to an amount of five hundred thirty-six thousand five hundred fifty Euro (EUR 536,550.-) by incorporation to the capital of a portion of the results brought forward;

(b) Issuance of twenty thousand (20,000) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and acceptance of the subscription thereof by the current sole shareholder of the Company;

(c) Amendment of Article 6.1 of the articles of association of the Company, including the heading of this Article;

(d) Miscellaneous.

- That on the basis on the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-six thousand five hundred fifty Euro (EUR 36,550.-) represented by one thousand four hundred sixty-two (1,462) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to five hundred thirty-six thousand five hundred fifty Euro (EUR 536,550.-) represented by twenty one thousand four hundred sixty-two (21,462) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by incorporation to the share capital of the Company of a portion of the results brought forward.

The proof of the existence of free reserves in sufficient amount has been reported by a report signed by two managers of the Company, dated 16 November 2011, which shall remain attached to the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue twenty thousand (20,000) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and accepts the subscription thereof, as follows:

Subscription

Thereupon, Mr. Louis Rodolph Jules Ridder Van Rappard, prenamed, represented as stated hereinabove, declares to subscribe for twenty thousand (20,000) newly issued shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6.1, first paragraph, of the articles of association, including the heading of the said provision, which shall forthwith read as follows:

" **6.1. Subscribed share capital.** The Company's corporate capital is fixed at five hundred thirty-six thousand five hundred fifty Euro (EUR 536,550.-) represented by twenty one thousand four hundred sixty-two (21,462) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred euro (€ 2,200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le seize novembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Mr. Louis Rodolph Jules Ridder Van Rappard, 285, Schiphol Boulevard, NL - 1118 BH Luchthaven Schiphol, Pays-Bas Associé Unique") ici représentée par Mr. Pawel Hermelinski, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est l'Associé Unique de la société Steflot S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.175, constituée par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 mai 2003 sous le numéro 544, page 26067 (la "Société").

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 10 décembre 2007 par un acte de Maître Jacques Delvaux, prénommé, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 février 2008, sous le numéro 312, page 14936.

- Que l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre, renonce à une convocation à la présente assemblée et décide de voter sur tous les points de l'agenda suivant:

(a) Augmentation du capital de la Société pour un montant de cinq cent mille Euro (EUR 500.000) pour le porter de son montant actuel de trente six mille cinq cent cinquante Euro (EUR 36.550,-) à un montant de cinq cent trente six mille cinq cent cinquante Euro (EUR 536.550,-) par incorporation au capital d'une partie du report à nouveau;

(b) Emission de vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et acceptation de la souscription desdites parts sociales par l'actuel associé unique de la Société;

(c) Modification de l'Article 6.1 des statuts de la Société, ainsi que de l'intitulé dudit Article;

(d) Divers.

- Que sur la base de l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille cinq cent cinquante Euro (EUR 36.550,-) représenté par mille quatre cent soixante-deux (1.462) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, à un montant de cinq cent trente six mille cinq cent cinquante Euro (EUR 536.550,-) représenté par vingt-et-un mille quatre cent soixante-deux (21.462) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, par incorporation au capital de la société d'une partie du report à nouveau.

La preuve de l'existence d'une réserve disponible d'un montant suffisant a été rapportée par un rapport signé par deux gérants de la Société, daté du 16 novembre 2011, qui restera attaché au présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, et accepte la souscription de celles-ci de la manière suivante:

Souscription

Sur ce, Mr. Louis Rodolph Jules Ridder Van Rappard, prémentionné, représenté comme énoncé ci-dessus, déclare souscrire pour vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

Découlant des résolutions précédentes, l'associé unique DECIDE de modifier l'Article 6.1, premier paragraphe, des statuts, ainsi que le titre dudit article, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cinq cent trente-six mille cinq cent cinquante Euro (EUR 536.550,-) représenté par vingt-et-un mille quatre cent soixante deux (21.462) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), toutes entièrement souscrites et libérées."

PLUS RIEN NE FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à deux mille deux cents euros (€ 2.200,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu à la partie comparante, elle-même connue par le notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, laquelle partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hermelinski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15656. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011175797/137.

(110204322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

L & Y International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.100.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnelle le 19 septembre 2011

- Les mandats d'Administrateur de la société CANFORD TRADING CORP, ayant son siège social au 35A Jasmine Court, Regent Street, BH- Belize City, BELIZE, et de Monsieur Yuri YOFE, retraité, résidant professionnellement au 10, rue Haldimand, CH- 1003 Lausanne, Administrateur Délégué, et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L- 1882 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Us viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

- Le mandat de Monsieur Jean HEINZ n'a pas été reconduit.

- Monsieur Yuri YOFE, retraité, résidant professionnellement au 10, rue Haldimand, CH- 1003 Lausanne, a été nommé représentant permanent de la société CANFORD TRADING CORP, Administrateur, ayant son siège social au 35A Jasmine Court, Regent Street BH- Belize City, BELIZE. Monsieur Yuri YOFE assumera cette fonction pour toute la durée du mandat d'Administrateur de la société CANFORD TRADING CORP, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Fait à Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Certifié sincère et conforme

L&Y INTERNATIONAL S.A.

Y. YOFE

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011177748/25.

(110206812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

BlackRock Lux Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 119.831.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BlackRock Cayco Limited, a limited liability company organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) registered with the Registrar of Companies Cayman Islands under number 171553,

here represented by Maître Jérôme Burel, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy under private seal given on December 19, 2011.

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company BlackRock Lux Finco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office in L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 119831, incorporated pursuant to a

deed of Maître Léonie Grethen, notary then residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, dated September 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2114 of November 13, 2006, and which articles of association have been lastly amended by deed of the undersigned notary dated September 18, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1947 of October 6, 2009 (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars), represented by 1,000 (one thousand) shares with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, subscribed and fully paid up.

III. The appearing party, duly represented, then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,551,200.- (two million five hundred fifty-one thousand two hundred United States Dollars) in order to raise it from its present amount of USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars) to USD 2,651,200.- (two million six hundred fifty-one thousand two hundred United States Dollars) by the creation and issue of 25,512 (twenty-five thousand five hundred and twelve) new shares having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

These 25,512 (twenty-five thousand five hundred and twelve) new shares have been entirely subscribed by the sole shareholder and they have been fully paid up by (i) incorporation of part of the free reserves of the Company for an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars) and (ii) a contribution in kind consisting of a definite, due and payable claim (the "Claim").

Proof of the existence of the available free reserves for the amount of USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars), has been given to the undersigned notary, by the presentation of a certificate dated December 19, 2011, signed by the managers of the Company.

Evidence of the contribution of the Claim has been given to the notary.

The value of said contribution has been certified on December 19, 2011 by the board of managers of the Company and has been presented to the sole shareholder and to the notary.

The aggregate amount of USD 2,551,200.- (two million five hundred fifty-one thousand two hundred United States Dollars), is allotted for USD 2,551,200.- (two million five hundred fifty-one thousand two hundred United States Dollars) to the corporate capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 6, first paragraph of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at two million six hundred fifty-one thousand two hundred United States Dollars (USD 2,651,200.-), represented by twenty-six thousand five hundred and twelve (26,512) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 3,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BlackRock Cayco Limited, a limited liability company, organisée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Gayman (Iles Cayman), enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman, sous le numéro 171553,

ici représentée par Maître Jérôme Burel, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 19 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique de la société BlackRock Lux Finco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119831, constituée suivant acte de Maître Léonie Grethen, notaire alors de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2114 du 13 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1947 du 6 octobre 2009 (la "Société").

II. Le capital social de la Société est fixé à USD 100.000.- (cent mille dollars américains) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100.- (cent dollars américains) chacune, souscrites et intégralement libérées.

III. La partie comparante, dûment représentée, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 2.551.200.- (deux millions cinq cent cinquante et un mille deux cents dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 100.000.- (cent mille dollars américains) à USD 2.651.200.- (deux millions six cent cinquante et un mille deux cents dollars américains) par la création et l'émission de 25.512 (vingt-cinq mille cinq cent douze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 100.- (cent dollars américains) chacune.

Ces 25.512 (vingt-cinq mille cinq cent douze) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique et elles ont été intégralement libérées par (i) incorporation d'une partie des réserves libres de la Société à concurrence d'un montant de USD 500.000.- (cinq cent mille dollars américains) et (ii) un apport en nature consistant dans une créance certaine, échue et exigible (la "Créance").

La preuve de l'existence des réserves libres disponibles pour le montant de USD 500.000.- (cinq cent mille dollars américains) a été rapportée au notaire instrumentant, par la présentation d'un certificat daté du 19 décembre 2011 signé par les gérants de la Société.

La preuve de l'apport de la Créance a été donnée au notaire.

La valeur dudit apport a été certifiée le 19 décembre 2011 par le conseil de gérance de la Société et a été présentée à l'associé unique et au notaire.

Le montant total de USD 2.551.200.- (deux millions cinq cent cinquante et un mille deux cents dollars américains) est alloué pour USD 2.551.200.- (deux millions cinq cent cinquante et un mille deux cents dollars américains) au capital social de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent cinquante et un mille deux cents dollars américains (USD 2.651.200.-) représenté par vingt-six mille cinq cent douze (26.512) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à € 3.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Burel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17387. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175051/127.

(110204642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Viable Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.878.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 Décembre 2011 que:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Riccardo MORALDI de sa fonction d'administrateur.
2. L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur Monsieur Pedro GONCALVES, employé privé, né à Mortagua (Portugal) le 24 Septembre 1973 avec adresse professionnelle au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.
3. L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né à Paris 19e (France) le 21 Novembre 1961 avec adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg.
4. L'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire de SER.COM Sarl avec siège social au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.
5. L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Valérie WESQUY, employée privée, née à Mont-Saint-Martin (France) le 06 Mars 1968 avec adresse professionnelle au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Madame Valérie WESQUY, actuelle administrateur a été nommée président du Conseil d'Administration.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 Décembre 2011.

Référence de publication: 2011178113/25.

(110206803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Geodesia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.320.

L'an deux mil onze, le huit décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GEODESIA S.A., ci-après la «Société», une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 51320, constituée en date du 9 juin 1995 suivant acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 431 du 5 septembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 10 juin 2003 suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 727 du 9 juillet 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Line DIVO, licenciée en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, inscrite au «Registro Público de Panamá» sous le numéro 360295.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ € 960.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. LENTZ, C. GRUNDHEBER, M.-L. DIVO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 décembre 2011. Relation: RED/2011/2704. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 décembre 2011.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2011175384/67.

(110204849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

**BRE DOM Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ML Dom Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.778.

—
EXTRAIT

Par contrat de transfert de parts sociales du 15 décembre 2011, Merrill Lynch Ocre Jersey Ltd a cédé les cent vingt cinq (125) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à BRE/ EUROPE 6-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 164016 ("BRE").

En conséquence, BRE détient, à ce jour, l'ensemble des cent vingt cinq (125) parts sociales de la Société, et est son actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour BRE DOM Luxembourg S.à r.l

Référence de publication: 2011177365/18.

(110207133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Brufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 88.588.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2011

- La démission de Monsieur Paul VAN DEN HEUVEL de son mandat d'administrateur et de président de la société est acceptée.

- L'assemblée nomme Monsieur Joeri STEEMAN à la fonction de président du conseil d'administration.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011177367/12.

(110206646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Cessange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 105.514.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011177384/11.

(110207022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Minerfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.970.

—
L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de «MINERFER S.A.» (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97.970 et établie et ayant son siège au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

une société anonyme constituée sous la dénomination de MINERFER HOLDING S.A. suivant acte notarié du 7 janvier 1977 à Panama (République de Panama) dont le siège a été transféré au Luxembourg suivant acte reçu en date du 16 décembre 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 119 du 29 janvier 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97.970 et établie et ayant son siège au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant divers actes et en dernier lieu suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial, numéro 578 du 28 mars 2011.

La séance est ouverte sous la présidence Mme Valérie WESQUY.

Le président désigne comme secrétaire M. Gianpiero SADDI.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Valérie WESQUY.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Apurement des pertes cumulées au 31 décembre 2010 à concurrence de EUR 19.085,59 (dix-neuf mille quatre-vingt-cinq Euros cinquante-neuf Centièmes), par incorporation de la réserve légale d'un même montant.

2.- Augmentation de capital à concurrence de EUR 841.287,05 (huit cent quarante-et-un mille deux cent quatre-vingt-sept Euros cinq Centièmes), afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 6.207.365 (six millions deux cent sept mille trois cent soixante-cinq Euros) à EUR 7.048.652,05 (sept millions quarante-huit mille six cent cinquante-deux Euros cinq Centièmes), sans émission d'actions nouvelles augmentation à souscrire et à libérer intégralement par la conversion d'un emprunt obligataire à concurrence du montant de l'augmentation, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises

3. Réduction de capital à concurrence d'un montant de EUR 7.048.652,05 (sept millions quarante-huit mille six cent cinquante-deux Euros cinq Centièmes),

afin de ramener le capital social souscrit de la société de son montant de EUR 7.048.652,05 (sept millions quarante-huit mille six cent cinquante-deux Euros cinq Centièmes) à EUR 0,

moyennant l'annulation des six mille deux cent trente (6.230) actions existantes, afin de compenser totalement les pertes cumulées au 31 décembre 2010 à concurrence de EUR 7.048.652,05 (sept millions quarante-huit mille six cent cinquante-deux Euros cinq Centièmes), dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés,

4.- Augmentation de capital à concurrence de EUR 100.000 (cent mille Euros), afin de porter le capital social de EUR 0 à EUR 100.000 (cent mille Euros),

par l'émission de 490 (quatre cent quatre-vingt dix) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 37.109.712,95 (trente sept millions cent neuf mille sept cent douze et quatre-vingt-quinze centièmes), augmentation à souscrire et à libérer intégralement par la conversion d'un emprunt obligataire à concurrence du montant de l'augmentation augmentée de la prime d'émission, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises

et par l'émission de 510 (cinq cent dix) actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, augmentation à souscrire et à libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 51.000,- EUR (cinquante et un mille euros).

5.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social de la Société est fixé à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000) représenté par 490 (quatre cent quatre-vingt dix) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, et 510 (cinq cent dix) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Les actions de la catégorie A donnent droit au remboursement de la prime d'émission aux seuls détenteurs d'actions de la catégorie A, au prorata des actions détenues par chacun d'entre eux.

En cas d'absorption de pertes, la prime d'émission versée par les détenteurs d'actions de catégorie A et non encore distribuée aux détenteurs d'actions de catégorie A sera utilisée à concurrence de 49% du montant se trouvant sur ce compte de prime d'émission pour compenser ces pertes.

6.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'apurer les pertes cumulées au 31 décembre 2010 à concurrence de EUR 19.085,59 (dix-neuf mille quatre-vingt-cinq Euros cinquante-neuf Centièmes), par incorporation de la réserve légale d'un même montant.

La preuve de l'existence des pertes cumulées par la société et de la réserve légale a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la société, dûment approuvés par l'assemblée générale en date du 7 juillet 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 841.287,05 (huit cent quarante-et-un mille deux cent quatre-vingt-sept Euros cinq Centièmes),

afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 6.207.365 (six millions deux cent sept mille trois cent soixante-cinq Euros) à EUR 7.048.652,05 (sept millions quarante-huit mille six cent cinquante-deux Euros cinq Centièmes),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 6.230 (six mille deux cent trente) actions existantes à due concurrence.

L'augmentation est souscrite par le détenteur de l'emprunt obligataire, ici représenté par Madame Valérie WESQUY, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2011, et est libérée intégralement par ce dernier en partie par la conversion d'un emprunt obligataire à concurrence de EUR 841.287,05 (huit cent quarante-et-un mille deux cent quatre-vingt-sept Euros cinq Centièmes), le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence d'un montant de EUR 7.048.652,05 (sept millions quarante-huit mille six cent cinquante-deux Euros cinq Centièmes),

afin de ramener le capital social souscrit de la société de son montant de EUR 7.048.652,05 (sept millions quarante-huit mille six cent cinquante-deux Euros cinq Centièmes) à EUR 0,

moyennant l'annulation des six mille deux cent trente (6.230) actions existantes,

afin de compenser totalement les pertes cumulées au 31 décembre 2010 à concurrence de EUR 7.048.652,05 (sept millions quarante-huit mille six cent cinquante-deux Euros cinq Centièmes), dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés

La preuve de l'existence des pertes cumulées par la société jusqu'à concurrence de EUR 7.048.652,05 (sept millions quarante-huit mille six cent cinquante-deux Euros cinq Centièmes) a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la société, dûment approuvés par l'assemblée générale en date du 7 juillet 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 100.000 (cent mille Euros),

afin de porter le capital social de EUR 0 à EUR 100.000 (cent mille Euros),

par l'émission de:

- 490 (quatre cent quatre-vingt dix) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de 37.109.712,95 (trente sept millions cent neuf mille sept cent douze et quatre-vingt-quinze centièmes), et

- 510 (cinq cent dix) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

augmentation souscrite par le détenteur de l'emprunt obligataire renseigné sur la liste de présence, représenté comme dit ci-avant, et libéré intégralement par ce dernier comme suit:

- les 510 actions de catégorie B par le versement de EUR 51.000,(cinquante et un mille) en numéraire, sur le vu d'un certificat bancaire

- et les 490 actions de catégorie A augmentées de la susdite prime d'émission moyennant la conversion d'un emprunt obligataire à concurrence de EUR 37.109.712,95 (trente sept millions cent neuf mille sept cent douze et quatre-vingt-quinze centièmes)

le tout sur le vu d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant A3T S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 44, Bld Grande-Duchesse Charlotte, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, rien n'est venu à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport de EUR 38.000.000.- ne correspond pas au moins au aux augmentations de capital envisagées et de la prime d'émission.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'opération d'augmentations et de réduction de capital de MINERFER S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

Ledit rapport reste annexé au présent acte après signature NE VARIETUR par les comparants à l'acte et le notaire soussigné.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social de la Société est fixé à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000) représenté par 490 (quatre cent quatre-vingt dix) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, et 510 (cinq cent dix) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Les actions de la catégorie A donnent droit au remboursement de la prime d'émission aux seuls détenteurs d'actions de la catégorie A, au prorata des actions détenues par chacun d'entre eux.

En cas d'absorption de pertes, la prime d'émission versée par les détenteurs d'actions de catégorie A et non encore distribuée aux détenteurs d'actions de catégorie A sera utilisée à concurrence de 49% du montant se trouvant sur ce compte de prime d'émission pour compenser ces pertes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme approximative de six mille cinq cents euro (EUR 6500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. Wesquy, G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2011. LAC/2011/53157. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176728/153.

(110205482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

MGE Moscow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.949.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company "MGE Moscow LLC", with registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801 (United States of America), registered in the Division of Corporations in the State of Delaware (United States of America), under the number 4214404, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "MGE Moscow S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 121.949, was incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on November 3, 2006, published in the Mémorial C number 34 of January 23, 2007, and whose articles of association have been amended by deed of the same notary on March 15, 2007, published in the Mémorial C number 1310 of June 29, 2007.

II.- That the corporate capital of the private limited company "MGE Moscow S.à r.l.", pre-named, presently amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company "MGE Moscow S.à r.l." and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The shareholder decides to appoint the company "McARTHUR/GLEN EUROPE, INC.", with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, 19801 Delaware (United States of America), as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

Third resolution

The shareholder gives discharge to the managers, Mr. John RALSTON, Mr. Marc BAUWENS and Mr. Gary BOND, chairman of the board of managers, for the performance of their mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-)

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société «MGE Moscow LLC», avec siège social à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du «Division of Corporations» dans l'Etat du Delaware sous le numéro 4214404 (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domiciliée professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, dûment représentée par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, préqualifiée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit sa déclaration:

I.- Que la société à responsabilité limitée «MGE Moscow S.à r.l.», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121.949, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 34 du 23 janvier 2007, et dont les statuts ont été modifiés par acte devant le même notaire en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1310 du 29 juin 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée «MGE Moscow S.à r.l.», pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «MGE Moscow S.à r.l.» et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de dissoudre la société et de liquider ses actifs.

Deuxième résolution

L'associée décide de nommer la société «McARTHUR/GLEN EUROPE, INC.», avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, 19801 Delaware (Etats-Unis d'Amérique), comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.

Troisième résolution

L'associée donne décharge aux gérants, Monsieur John RALSTON, Monsieur Marc BAUWENS et Monsieur Gary BOND, président du conseil de gérance, pour l'exécution de leurs mandats.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16714. Reçu douze euros (12,00 €).
Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011175599/96.

(110204517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

LAB, Location, Archives et Bureaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 15.257.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the partners of LAB, Location Archives et Bureaux Sàrl held on October 6th 2010,

The meeting reappoints the Directors for a statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting to be held in 2011.

The present Directors are:

- Mr Allan Patrick Lowe, Director, residing in Senningen
- Mr Bernard Moreau, Director, residing in Sandweiler

Traduction en français

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des associés de LAB, Location Archives et Bureaux Sàrl qui s'est tenue le 6 octobre 2010,

L'assemblée décide de reconduire le mandat des gérants pour une nouvelle période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Le conseil de gérance se compose de:

- Mr Allan Patrick Lowe, Directeur, demeurant à Senningen
- Mr Bernard Moreau, Directeur, demeurant à Sandweiler

Pour extrait conforme

Location Archives et Bureaux Sàrl

Bernard Moreau

Gérant délégué

Référence de publication: 2011177770/26.

(110207336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

International Managing Housing Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.509.

STATUTS

L'an deux mille onze,

Le treize décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"International Managing Services S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Grégory SCATTOLO, comptable, né le 7 mai 1982 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée,
- Madame Manuella LAMOTTE, employée, né le 16 février 1979 à Dinant (Belgique), demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "International Managing Housing Services S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exécution de toutes activités se rattachant directement à la profession de conseil économique, ainsi que l'exécution de tous mandats de gestion et d'organisation administrative y compris la domiciliation de sociétés.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention et la gestion de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sans but commercial.

Elle peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cent vingt-huit mille euros (EUR 128.000,00), divisé en cent vingt-huit (128) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le trente et un mai de chaque année, à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération:

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir "International Managing Services S.A.", prénommée, déclare souscrire à toutes les cent vingt-huit (128) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent vingt-huit mille euros (EUR 128.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent euros (EUR 2.100,00).

Assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Sont nommés administrateurs:

a) "International Managing Services S.A.", prénommée, représentée par Madame Manuella LAMOTTE, prénommée,

b) Monsieur Gérard MARICHY, retraité, né le 12 septembre 1947 à Dijon (France), demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée,

c) Monsieur Antoine GUIGUET, directeur de sociétés, né le 15 avril 1978 à Romorantin-Lanthenay (France), demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

3.- Est nommée commissaire:

Madame Carine ROBERT, secrétaire, née le 6 mai 1967 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à B-6761 Chenois, 9, rue du Vivier.

4.- L'assemblée nomme Messieurs Gérard MARICHY et Antoine GUIGUET, prénommés, aux fonctions d'administrateurs-délégués de la société.

5.- Le siège social est fixé à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

6.- Les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-sept.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Scattolo, M. Lamotte, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 55707. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme,

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176600/221.

(110206103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Bruyerrelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 63.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRUYERRELUX SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011177369/12.

(110207176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Titan Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.213.641,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.478.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 13 décembre 2011

L'associé unique a décidé de fixer à huit le nombre des gérants de la société et a décidé d'élire, avec effet au 14 décembre 2011 et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la société:

- Alexander Leslie John King, demeurant au 5 Courthope Road, Londres SW19 7RD, Royaume Uni;
- Stephen Burford Warshaw, demeurant au 29 Heath Hurst Road, Londres NW32RU, Royaume Uni;
- Hille-Paul Schut, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Luigi Bartone, demeurant professionnellement c/o Intermediate Capital Group España, Serrano, 30 - 3^{ème} étage, 28001 Madrid, Espagne;
- Ailbhe Jennings, demeurant professionnellement au 9A, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Ivano Sessa, demeurant professionnellement c/o Bain Capital, Devonshire House, Mayfair Place W1J8AJ Londres, Royaume Uni.

En conséquence, le conseil de gérance de la société sera dorénavant composé comme suit:

- Nadia Dziwinski;
- François Champon;
- Alexander Leslie John King;
- Stephen Burford Warshaw;
- Hille-Paul Schut;
- Luigi Bartone;
- Ailbhe Jennings; et
- Ivano Sessa;

L'associé unique a également décidé, après modification des statuts de la société, de reclassifier les gérants comme suit:

- Nadia Dziwinski en tant que gérant investisseur;
- François Champon en tant que gérant investisseur;
- Alexander Leslie John King en tant que gérant investisseur;
- Stephen Burford Warshaw en tant que gérant investisseur;
- Hille-Paul Schut en tant que gérant investisseur;
- Luigi Bartone en tant que gérant ICG;
- Ailbhe Jennings en tant que gérant Bain; et
- Ivano Sessa en tant que gérant Bain.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Titan Luxco 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2011178065/42.

(110206372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Rex Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.174.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "QUEEN'S HOLDINGS LLC", établie et ayant son siège social à DE-19809 Wilmington, 501 Silverside Road, Silverside Carr Executive Center (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Madame Sonia DELFINI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "REX INVESTMENT S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122174, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 14 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 83 du 31 janvier 2007:

2) Que le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DELFINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. LAC/2011/56883. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176845/52.

(110206858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

BVK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.593.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011177371/12.

(110207512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

BVK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.593.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011177372/12.

(110207513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Rongside S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 164.766.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 20 décembre 2011:

1. Avec effet immédiat, la démission de Monsieur Marcel STEPHANY, de son mandat d'administrateur de la société, a été acceptée.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux administrateurs de la société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Hans DE GRAAF, né le 19 avril 1950 à Reeuwijk, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mademoiselle Mounira MEZIADI, née le 11 décembre 1979 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Vincent REGNAULT, né le 4 septembre 1982 à Anderlecht, Belgique, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Avec effet immédiat, la démission de DMS & Associés S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes a été acceptée.

4. Subséquemment, Comcolux S.à r.l., RC Luxembourg B58545, avec adresse au 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2017.

5. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011177900/30.

(110206551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

BVP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.547.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011177374/12.

(110207717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

BVP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.547.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011177375/12.

(110207718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

BVS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.592.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011177376/12.

(110207446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Cooper Finance Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 59.200,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 99.622.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises par écrit le 20 décembre 2011

L'associé unique de la Société a pris connaissance et a approuvé le rapport du commissaire-vérificateur et le rapport de liquidation.

L'associé unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 20 décembre 2011.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, pendant cinq ans à compter de la date de publication de cette mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cooper Finance Group S.à r.l., en liquidation

Un Mandataire

Référence de publication: 2011177394/18.

(110207744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

**Waterfront Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Waterfront Hotels S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.421.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Maple Leaf Investments S.à r.l., a limited liability company organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Company Registry ("Maple Leaf Investments S.à r.l."), here duly represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, by virtue of a proxy delivered under private seal on December 14, 2011

The said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in his capacity of sole shareholder of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company WATERFRONT HOTELS S. à r.l. having its registered office in L-1855 Luxembourg, at 46a, Avenue J.F. Kennedy (the "Company"),

incorporated by a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on December 5th, 2011, in the process of publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

in the process of registration at the Companies and Trade Register of Luxembourg,

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into WATERFRONT HOSPITALITY S.à r.l. and in consequence to amend article 4 of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 4.** The private limited liability company shall exist under the name WATERFRONT HOSPITALITY S.à r.l.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maple Leaf Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Luxembourg, ayant son siège social à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138.979 ("Maple Leaf Investments S.à r.l."),

dûment représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du décembre 14, 2011.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Le comparant, représenté comme ci-avant, étant le seule et unique associé de la société à responsabilité limitée WATERFRONT HOTELS S. à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, à 46a, avenue J.F. Kennedy (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 décembre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en WATERFRONT HOSPITALITY S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de WATERFRONT HOSPITALITY S.à r.l.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2011. LAC/2011/56762. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176987/72.

(110206529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Imatec-Innovative Machine Technology, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 56.368.

L'an deux mille onze, le deux décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1. Monsieur Guy Putz, ingénieur industriel, né à Luxembourg le 20 mars 1967, demeurant à 67, Hauptstrasse, D-54455 Serrig,

ici représenté par Monsieur Florent Kling, conseiller juridique de Landewyck Group S.à r.l., avec adresse professionnelle à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 novembre 2011.

2. LANDEWYCK GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, rue Hollerich à L-1741 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.368,

ici représentée par Monsieur Florent Kling, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Lesdites procurations resteront, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- Les comparants sont les seuls et uniques associés de Imatec – Innovative Machine Technology S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.368, constituée suivant acte notarié en date du 24 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 570 du 6 novembre 1996.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1512 du 8 juillet 2011.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) pour le porter de son montant actuel de deux millions trois cent cinquante mille euros (EUR 2.350.000) à deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) chacune et modification subséquente de l'article 6 des Statuts;

2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par apport en numéraire;

3. Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède, les associés ont demandé au notaire soussigné d'acter leurs résolutions comme suit:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) pour le porter de son montant actuel de deux millions trois cent cinquante mille euros (EUR 2.350.000) à deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

LANDEWYCK GROUP S.à r.l., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cent (100) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000), représenté par mille quarante (1040) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) chacune.»

Estimation des frais

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KLING et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2011. LAC/2011/54182. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,).

Le Releveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175445/66.

(110204612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

BVS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.592.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011177377/12.

(110207447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

BVS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.592.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 21 décembre 2011:

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes sont renouvelés du 7 juin 2010 jusqu'au 28 décembre 2011, à savoir:

Administrateurs

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Commissaire aux comptes

Ecovis Luxembourg S.à r.l., Luxembourg, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177378/16.

(110207855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Circuit 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 163.571.

—
Extrait de résolutions du conseil d'administration de la Société prises avec effet au 16 décembre 2011

1. Le siège social de la Société a été transféré du 5, allée Sheffer, L-2520 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 16 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Circuit 1
Charles Meyer
Administrateur

Référence de publication: 2011177386/14.

(110206961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 158.055.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SPCP Luxembourg LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 615, South DuPont Highway Dover, DE 19901, United States of America, duly represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 October 2011.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A boulevard Royal L-2449 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 158055, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 16 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 March 2011, under number 510 (hereafter the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolution:

Sole Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the fourth paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager, except that (i) the signature of at least one (1) manager which is resident in Luxembourg and one manager which is resident in the United States shall be required to open cash or securities bank accounts and (ii) all cash transactions require signature (or electronic execution) by at least two (2) authorized signatories, as such persons are designated by the managers from time to time. The manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

SPCP Luxembourg LLC, une société à responsabilité limitée constituée au et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg,

dûment représentée par Mademoiselle Carole Noblet, juriste, en vertu d'une procuration signée le 17 octobre 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Etant l'associé unique ("Associé Unique") de SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée au et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 158055, constituée par un acte notarié de M^e Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 mars 2011, sous le numéro 510 (ci-après la "Société").

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social, prend la résolution suivante:

Résolution Unique

L'Associé Unique décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société de la manière suivante:

"En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, sauf si (i) la signature d'au moins un (1) gérant résidant à Luxembourg et un gérant résidant aux Etats Unis d'Amérique sont requises pour ouvrir des comptes bancaires en espèces ou en titres et (ii) si toutes les transactions en espèces requièrent la signature écrite (ou signature électronique) d'au moins deux (2) signataires autorisés, ces personnes étant désignées par les gérants de temps à autre. Le gérant/conseil de gérance peut conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. NOBLET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48176. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176924/75.

(110206023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Ecres, Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 54.107.

L'an deux mille onze, le neuf décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ECRES", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54107, constituée originellement sous la dénomination sociale de "MAPENTI HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 259 du 29 mai 1996,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2198 du 24 novembre 2006, et

- Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 7 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1895 du 15 septembre 2010, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel CARVALHO, comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

L'assemblée choisit Madame Mena MONTEIRO, comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Echange des cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) contre cent quatre-vingt-six (186) actions sans désignation de valeur nominale;

2. Allocation des cent quatre-vingt-six (186) actions aux actionnaires existants proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social;

3. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent soixante mille euros (360.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,-EUR) à trois cent quatre-vingt-onze mille euros (391.000,-EUR), sans émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des cent quatre-vingt-six (186) actions représentatives du capital social;

4. Libération de l'augmentation de capital moyennant apport en numéraire;

5. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

6. Modification de l'article 6 des statuts en ajoutant le texte suivant:

"Tout actionnaire de la Société, qu'il soit actionnaire au porteur ou actionnaire figurant au registre des actions nominatives, désireux de céder la totalité ou une partie de ses actions devra les offrir en priorité aux autres actionnaires existants de la Société, et à cette fin, il informe le conseil d'administration de la Société par lettre recommandée à la poste de son intention de procéder à la cession de ses actions, du nombre d'actions qu'il se propose de céder et du prix qu'il entend obtenir. Après avoir reçu cette notification, le conseil d'administration en informera tous les actionnaires de la Société, ceci dans le délai de quinzaine, et les actionnaires éventuellement intéressés à l'acquisition de la totalité ou d'une partie seulement des actions proposées à la vente devront en informer l'actionnaire qui se propose de céder dans le délai de 1 mois après en avoir été informé par le conseil d'administration, le tout également par lettre recommandée à la poste.

Lorsque plusieurs actionnaires existants de la Société sont intéressés au rachat des actions proposées en vente, ils acquerront ces actions proportionnellement aux actions qu'ils détiennent d'ores et déjà dans la Société.

En cas de désaccord sur le prix demandé par l'actionnaire qui propose en vente la totalité ou une partie de ses actions, les autres actionnaires existants de la Société pourront notifier à celui-ci leur intention d'acquérir la totalité ou une partie des actions offertes en vente, tout en contestant le prix demandé par l'actionnaire sortant. Dans ce cas de figure, le prix des actions sera fixé par expertise comptable, et à cette fin, un collège de trois experts sera nommé pour procéder à l'évaluation des actions offertes en vente, le premier expert étant nommé ensemble par les actionnaires désireux d'acquérir les actions, totalement ou partiellement, le deuxième expert étant nommé par l'actionnaire désireux de céder ses actions, et le troisième expert étant nommé par le conseil d'administration de la Société. Tous les trois experts doivent être nommés dans le délai de 1 mois à partir de la notification faite par un ou plusieurs des actionnaires existants désireux d'acquérir les actions offertes en vente, mais qui ne sont pas d'accord avec le prix demandé. En cas de défaut de la nomination d'un expert par l'une ou l'autre des parties, cet expert sera nommé par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente, par voie de référé.

Dans un délai de 1 mois à partir du dépôt du rapport d'expertise concernant la fixation du prix des actions, l'actionnaire désireux de procéder à la cession de ses actions devra informer aussi bien le conseil d'administration que les autres actionnaires intéressés s'il maintient son offre de vente des actions, totalement ou partiellement, au prix fixé par les experts, et dans le même délai, les actionnaires ayant manifesté préalablement leur intérêt à l'acquisition des actions, totalement ou partiellement, devront également informer le conseil d'administration et l'actionnaire sortant de leur acceptation éventuelle du prix fixé par les experts, toutes les parties étant en tout état de cause liées par le prix fixé par les experts.

Pendant le temps nécessaire de l'expertise comptable, tous délais sont suspendus.

Lorsque l'actionnaire désireux de céder ses actions, totalement ou partiellement, maintient son offre au prix fixé par les experts et les autres actionnaires manifestent leur intention d'acquérir à ce prix, la totalité ou une partie des actions offertes en vente, la cession sera parfaite dès la manifestation des accords en ce sens. Lorsque l'actionnaire désireux de céder en totalité ou en partie ses actions maintient son offre au prix fixé par les experts, mais que les actionnaires existants de la Société ne maintiennent pas leur intérêt d'acquérir au prix fixé par les experts, la vente à des tiers devient libre, sans que l'actionnaire sortant puisse cependant vendre en dessous du prix fixé par les experts.

Il sera de même lorsque les actionnaires existants de la Société ne montrent un intérêt d'acquisition que pour une partie des actions offertes en vente, le surplus des actions pouvant alors librement être vendues à des tiers."

7. Modification du le régime de signature statutaire des administrateurs et adoption pour l'article 13 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 13.** La Société est valablement engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par une seule signature."

8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'échanger les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) contre cent quatre-vingt-six (186) actions sans désignation de valeur nominale et d'allouer les cent quatre-vingt-six (186) actions aux actionnaires existants proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent soixante mille euros (360.000,-EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,-EUR) à trois cent quatre-vingt-onze mille euros (391.000,-EUR), sans émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable de chacune des cent quatre-vingt-six (186) actions représentatives du capital social.

Libération de l'augmentation de capital

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires actuels, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de trois cent soixante mille euros (360.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-onze mille euros (391.000,-EUR), représenté par cent quatre-vingt-six (186) actions sans désignation de valeur nominale."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société, agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'échange des actions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide:

- de modifier l'article 6 des statuts en ajoutant le texte reproduit ci-avant sous le point 6 de l'ordre du jour; et
- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour l'article 13 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 7 de l'ordre du jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier auprès du Registre de Commerce et des Sociétés la date de naissance de l'administrateur Monsieur Stefan BELLER comme suit: 1^{er} mai 1964.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

12086

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. VOGEL, D. CARVALHO, M. MONTEIRO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2011. LAC/2011/55243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175257/142.

(110204399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Experian U.S. Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.216.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.114.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Experian Finance Holdings Limited, with registered office at Newenham House, Northern Cross, Malahide Road, Dublin 17, Ireland with registration in Dublin, Ireland under number 454416,

(the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Eric ISAAC, manager of the Company, residing in Luxembourg.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Experian U.S. Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137114, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 5 March 2008, published in the Memorial C number 910 on 12 April 2008 and whose statutes have been modified last by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 27 March 2008, published in the Mémorial C number 1110 on 6 May 2008 (the "Company").

II. The share capital of the Company is set at two hundred and sixteen thousand U.S. dollars (USD 216,000.-) represented by eight thousand six hundred and forty (8,640) shares, with a nominal value of twenty-five U.S. Dollars (USD 25.-) each.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, confirmed being fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) by incorporation of results brought forward;

2. Acceptance of the subscription of newly issued shares;

3. Amendment of Article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital increase;

4. Miscellaneous.

IV. The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the share capital by an amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) to raise it from its present amount of two hundred sixteen thousand United States Dollars (USD 216,000.-) to one million two hundred sixteen thousand United States Dollars (USD 1,216,000.-) by the issuance of forty thousand (40,000) new shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder declares to subscribe to the forty thousand (40,000) new shares having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, and to fully pay them up, as well as a share premium amounting to two million United States Dollars (USD 2,000,000.-) by incorporation to the capital of results brought forward for a global amount of three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) (the "Contribution").

The proof of the existing free reserves has been reported to the undersigned notary by a balance sheet showing such amounts, their allocation as reserves having been duly approved by the general meeting of the shareholders.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 6, paragraph 1, of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows in order to reflect the above mentioned capital increase:

"The issued capital of the Company is set at one million two hundred sixteen thousand United States Dollars (USD 1,216,000.-) divided into forty eight thousand six hundred and forty (48,640) shares, with a nominal value of twenty-five U.S. Dollars (USD 25.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand Euro (EUR 4,000.-)

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Experian Finance Holdings Limited, ayant son siège social à Newenham House, Northern Cross, Malahide Road, Dublin 17, Irlande, immatriculée à Dublin, Irlande sous le numéro 454416, (l'«Associé»),

représentée par Monsieur Eric Isaac, gérant de la société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée par le mandataire et par le notaire soussigné, sera annexée aux présentes.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé est l'associé unique de Experian U.S. Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137 114, constituée suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 910 du 12 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois en date du 27 mars 2008 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1110 du 6 mai 2008, (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent seize mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 216.000,-) représenté par huit mille six cent quarante (8.640) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 25,-) chacune.

III. L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un million de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-) par incorporation au capital de bénéfices reportés,

2. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social;

4. Divers.

IV. L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de un million de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent seize mille dollars des États-Unis d'Amérique(USD

216.000,-) à un million deux cent seize mille Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1.216.000,-) par l'émission de quarante mille (40.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Par la présente, l'Associé déclare souscrire aux quarante mille (40.000) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 25,-), et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.000.000,-) par incorporation au capital de bénéfices reportés pour un montant global de trois millions de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.000.000,-) (l'«Apport»).

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts de la Société lequel sera désormais rédigé comme suit, afin de refléter l'augmentation de capital précédente:

«Le capital émis de la Société est fixé à un million deux cent seize mille Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1.216.000,-) divisé en quarante huit mille six cent quarante (48.640) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée».

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, les montants alloués au capital et à la prime d'émission sont évalués à 2.218.474,08 EUR

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de l'augmentation de capital précédente sont estimés à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant, le texte anglais primera en cas de divergences entre les textes anglais et français.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. ISAAC, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55733. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175253/130.

(110203555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Capsugel FinanceCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 162.717.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011177379/10.

(110207819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

CMCLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.202,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.680.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

De nommer la personne suivante en tant que gérant de classe A de la Société:

- M. Louis Johannes de Lange, né le 23 mai 1969 à Eindhoven, Pays-Bas, résidant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

M. Louis Johannes de Lange

M. Philippe van der Avenne

Gérants de classe B:

Mme. Mary Lindsey

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Commercial Metals (Bermuda) L.P.

Référence de publication: 2011177428/22.

(110207111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Zhung Hua, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 21.546.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Pardevant Maître Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Tinggin ZHANG, retraité, demeurant à L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise.
- 2) Madame Lian Er ZHAN, épouse de Monsieur Tinggin ZHANG, sans état particulier, demeurant à L-5530 Remich 15, rue de l'Eglise.
- 3) Monsieur Liguang JIN, serveur, demeurant L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg 55-57, Avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1^{er} décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a) Que la société à responsabilité limitée "ZHUNG HUA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5530 Remich, 15, Rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 21.546 (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald NEUMAN, alors de résidence à Bascharage, le 19 avril 1984, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 137 du 24 mai 1984, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 17 septembre 1986, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 338 du 5 décembre 1986;

- suivant acte reçu par le prédit notaire Alphonse LENTZ, en date du 7 janvier 1987, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 92 du 9 avril 1987;

- suivant acte reçu par le prédit notaire Alphonse LENTZ, en date du 3 mars 1989, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 197 du 18 juillet 1989;

- suivant acte reçu par le prédit notaire Alphonse LENTZ, en date du 14 novembre 1989, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 121 du 12 avril 1990;

- suivant acte reçu par le prédit notaire Alphonse LENTZ, en date du 15 juillet 1997, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 579 du 23 octobre 1997;

- suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 30 juin 1999 publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 735 du 2 octobre 1999

b) Que le capital de la Société s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (€ 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales.

c) Que les comparants, en tant que seuls et uniques associés de la Société (les "Associés") prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

d) Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

e) Que les comparants déclarent expressément que la société ZHUNG HUA S.à r.l. n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

f) Que les Associés déclarent avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.

g) Que les Associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

h) Que les Associés sont investis de tout l'actif et qu'ils s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société

i) Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

k) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Tinggin ZHANG à L-5530 Remich 15, Rue de l'Eglise.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177001/66.

(110205625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Cedar Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 126.462.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Cedar Trust S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011177381/13.

(110207853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Centerra Luxembourg (II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.632.

Suite à la liquidation de la société Centerra Luxembourg (I) Sàrl, intervenue le 9 décembre 2011, la totalité des 500 (cinq cent) parts de la société a été transférée à AGR Limited.

En conséquence, l'associé unique de la société est le suivant:

AGR Limited
ayant son siège social à
Romasco Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, VG1110
Iles Vierges Britanniques

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie CZAPLA-STOEHR.

Référence de publication: 2011177383/16.

(110206967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Circle Printers Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011177385/11.

(110207256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Circuit 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.572.

Extrait de résolutions du conseil d'administration de la Société prises avec effet au 16 décembre 2011

1. Le siège social de la Société a été transféré du 5, allée Sheffer, L-2520 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 16 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Circuit 2

Charles Meyer

Administrateur

Référence de publication: 2011177387/14.

(110206970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

CHERRY Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.287.

Les comptes consolidés au 31.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177418/9.

(110206648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Invest Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.236.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze.

le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVEST RE S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.236 (NIN 2006 2210 886),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1384 du 18 juillet 2006.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 18 octobre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2941 du 1^{er} décembre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine BORTOLOTTA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 décembre 2011, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507, et a fixé à ce jour la présente assemblée ayant pour ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3.- Décharge à donner au liquidateur.
- 4.- Clôture de la liquidation.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1.- RAPPORT DU COMMISSAIRE VERIFICATEUR

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., préqualifiée, en sa qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation présente son rapport sur la liquidation.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2.- DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

3.- DECHARGE AU LIQUIDATEUR

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, de sa gestion de la liquidation.

4.- CLOTURE DE LA LIQUIDATION

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société INVEST RE S.A. a cessé définitivement d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: H.H.J. (Rob) KEMMERLING, C. BORTOLOTTA, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 15 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175470/64.

(110204340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Clariden Leu (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.370.

Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 15. Dezember 2011.

- Herr Thomas GISLER, 26 Claridenstrasse, CH-8022 Zürich und die Herren André SCHMIT, 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, Emil STARK, 26 Claridenstrasse, CH-8022 Zürich, Rafik FISCHER, 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg und Claude HOFFMANN, 2 rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- KPMG AUDIT wird als Abschlussprüfer für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für CLARIDEN LEU (LUX) I

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011177388/16.

(110206576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

**Cidron Delfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cidron Leisure Products S.à r.l.).**

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.774.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, who will remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Cidron Leisure Products Limited, a private company with registered office at 26 Esplanade, St Helier, JE23QA, Jersey Channel Islands,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit" residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated November 29, 2011, which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Cidron Leisure Products S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register B 157.774, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, enacted on December 15, 2010 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 290 dated on February 11, 2011 (the "Company").

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I.- The Sole Shareholder holds all the sixty-two thousand five hundred (62,500) shares issued by the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II.- The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1. Change of name of the Company into "Cidron Delfi S.à r.l." and consequential amendment of article 2 of the Company's articles of association.

2. Miscellaneous.

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "Cidron Delfi S.à r.l." and to amend article 2 of the Company's articles of association in consequence to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Cidron Delfi S.à r.l."."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Cidron Leisure Products Limited, une société de droit privé avec siège social au 26, Esplanade, St Helier, JE2 3QA, Jersey Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, «maître en droit», avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 29 novembre 2011, ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie présente à l'assemblée générale extraordinaire est l'associé unique ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "Cidron Leisure Products S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 157.774, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, le 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 290 du 11 février 2011 (la "Société").

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient les 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Les décisions à prendre par l'Associé Unique sont les suivantes:

1. Changement de dénomination de la Société en "Cidron Delfi S.à r.l." et modification conséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

2. Divers

La résolution suivante a été prise par l'Associé Unique de la Société:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société en "Cidron Delfi S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts de la Société en conséquence afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la Société sera "Cidron Delfi S.à r.l."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2011. LAC/2011/53632. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176339/82.

(110205480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Codiprolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 101.659.

—
EXTRAITS*I. Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 12 septembre 2011**5^{ème} Résolution:*

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de la société FRODON SA. (en liquidation), administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer les sociétés OLIVALUX S.A. et SOLUXOL S.A., toutes deux domiciliées au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en tant qu'administrateurs jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

En vertu de l'article 51 bis de la loi sur les sociétés commerciales modifiée, tout administrateur personne morale est tenu de désigner un représentant permanent.

La société OLIVALUX S.A. nomme en qualité de représentant permanent, Monsieur Romain THILLENS, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

La société SOLUXOL S.A. nomme en qualité de représentant permanent, Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

II. Changement d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse des représentants permanents des sociétés OLIVALUX S.A. et SOLUXOL S.A. ainsi que du commissaire aux comptes, Monsieur Christophe BLONDEAU et H.R.T. Révision S.A. ayant désormais leur adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et Monsieur Romain THILLENS résidant désormais au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 Décembre 2011.

Pour CODIPROLUX S.A.

Référence de publication: 2011177431/28.

(110207124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Constellation Software, Inc. (Luxembourg branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1886 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.631.

—
Les comptes annuels de la Succursale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Constellation Software, Inc. (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2011177391/12.

(110207348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.680.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 769 du 13 avril 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Constellation Software Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011177392/14.

(110207359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Interopa S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 19.006.

—
Auszug aus der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 20. Dezember 2011.

Der Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Romain BONTEMPS, berufsansässig in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg (Luxembourg), Herrn Ronald Weber, berufsansässig in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg (Luxembourg) sowie Herrn Eddy MAISONNEUVE, wohnhaft in 15, rue Saint-Victor, CH-1227 Carouge wird angenommen.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Ralph Werner GLATT, geboren am 30. September 1962 in Genf (Schweiz), wohnhaft in 598 Martin Lane, Piney River, VA 22964, U.S.A.

- Herr Georg Ralph GLATT, geboren am 14. April 1991 in Edinburgh (Schottland), wohnhaft in 598 Martin Lane, Piney River, VA 22964, U.S.A.

- Frau Vera GLATT, geboren am 2. Juni 1927 in Berlin (Deutschland), wohnhaft in 7, route de Luxembourg, L-6562 Lauterborn, Luxembourg

Die Mandate der neuen Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Gesellschafterversammlung welche über das Geschäftsjahr 2016 befindet.

Der Rücktritt des Prüfungskommissars Fiduciaire Weber & Bontemps mit Sitz in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg wird angenommen.

Zum neuen Prüfungskommissar wird Frau Dominique Ulrike GLATT, geboren am 11. März 1989 in Edinburgh (Schottland), wohnhaft in 598 Martin Lane, Piney River, VA 22964, U.S.A ernannt.

Das Mandat endet mit der Gesellschafterversammlung welche über das Jahr 2016 befindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. Dezember 2011.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2011177673/28.

(110207831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

CHERRY Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.287.

—
Les comptes annuels au 31.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177419/9.

(110206650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.043.

—
Par résolutions signées en date du 31 octobre 2011, le conseil de surveillance a pris les décisions suivantes:

1. Cooptation de Fabrice Dumontheil, avec adresse au 2 Park Street, 1st Floor, W1K 2XA Londres, Royaume Uni, au mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. Acceptation de la démission de Marcus Billman, avec adresse au 2 Park Street, 1^{er} étage, W1K 2XA Londres, Royaume Uni, de son mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177395/16.

(110207377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.
